



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Neuf JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Etaients présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoint**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS – P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER – S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –
C. OBYN SELINGUE – N. PERRICHON - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décrets du 06 mai 1995 et 04 janvier 2000, relatifs aux Centres Communaux d'Action Sociale. Il convient de renouveler les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, qui doit être composé de :

- 1 Président,
- 5 élus du Conseil Municipal,
(membres élus par le conseil municipal au scrutin de liste, représentation proportionnelle au plus fort reste).
- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- 1 représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- 2 représentants des associations de retraités et de personnes âgées,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées,
(membres nommés par le Maire sur proposition des différentes associations).

Les membres suivants sont élus à l'unanimité des membres présents :

- **Président** : M. Camille BOUGE
- **Membres élus** : Mme Roseline MARTEL TRIGANCE – Mme Jocelyne HENSELER – Mme MIREILLE BODY
Mme Chantal OBYN SELINGUE – Mme Jeanine RAYNAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comme ci-dessus indiqué pour la partie membres élus.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE